



PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 15 novembre 2018

## Mobilisation du 17 novembre

---

Dans le cadre d'un mouvement de contestation contre la hausse des prix du carburant, des rassemblements sont organisés sur tout le territoire le 17 novembre.

A cet effet, le préfet de la Sarthe rappelle que tous cortèges, défilés ou rassemblements, et, de façon générale, toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative en charge de l'ordre public:

- en mairie lorsque la manifestation a lieu en dehors des zones de police ;
- à la préfecture lorsque l'évènement doit avoir lieu sur le territoire de commune(s) où la Police nationale est compétente.

Les personnes qui déclarent la manifestation doivent préciser les parcours empruntés et indiquer les mesures mises en place pour assurer la sécurité des personnes qui y participeront.

Cette déclaration n'est pas une demande d'autorisation. Elle vise à permettre aux autorités en charge du maintien de l'ordre de veiller à la sécurité des personnes et des biens et à la fluidité du trafic routier.

Au 14 novembre, seuls deux rassemblements ont fait l'objet d'un dépôt de déclaration en Sarthe.

Le préfet rappelle que selon les dispositions du code de la route (articles L 412-1 et R 413-19), le fait d'entraver la circulation, d'empêcher la circulation des véhicules de secours (SAMU, sapeurs-pompiers) ou de gêner la marche des autres véhicules en circulant à une vitesse anormalement réduite sans raison valable sont passibles d'une amende et d'une peine d'emprisonnement. Ces comportements peuvent être à l'origine d'accidents de la circulation et engager la responsabilité des organisateurs de la manifestation aussi bien que des manifestants. Les organisateurs de rassemblement ont donc la charge de responsabiliser les participants et d'éviter que les situations ne dégénèrent.

La liberté de manifester doit être conciliée avec d'autres libertés essentielles comme la liberté de circulation et le respect de l'ordre public.

Le préfet et les forces de l'ordre seront pleinement mobilisés afin de prévenir l'absence de troubles à l'ordre public, de permettre la continuité de l'action des services de secours et de garantir l'accès des points vitaux à la population (hôpitaux, maternités ...).



PRÉFET  
DE LA SARTHE

Enfin, le préfet invite les usagers à limiter dans la mesure du possible leurs déplacements le samedi 17 novembre.

Pour celles et ceux qui ne peuvent reporter leur déplacement, il convient de se renseigner sur les conditions de circulation avant de prendre la route, notamment en consultant les sites d'informations trafic en direct et les pages Facebook de la préfecture et de la Gendarmerie de la Sarthe, et de prendre les précautions nécessaires en cas de bouchons (boissons...).